

Unieux,
le 16 mars 2018.

Monsieur le Maire
à Mmes & MM. les Conseillers
municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

LUNDI 26 MARS 2018
à 18 h 30
Mairie d'Unieux
salle du Conseil municipal (2^e étage)

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte de gestion du Receveur exercice 2017 de la Commune
- 2 - Vote du Compte Administratif 2017 de la Commune
- 3 - Vote du Budget Primitif de la Commune 2018
- 4 - Admissions en non-valeurs, pertes sur créances irrécouvrables et annulation d'un titre de régie
- 5 - Subventions aux associations 2018
- 6 - Modification du tableau des effectifs
- 7 - Remboursement de frais des e-formations
- 8 - Convention entre la commune d'Unieux et l'Association Amicale Laique et Sportive d'Unieux
- 9 - Avenants aux marchés du Centre social du Val Ronzière
- 10 - Ancienne école du Bourg
- 11 - Travaux de voirie par Saint-Étienne Métropole
- 12 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2016 de Saint-Étienne Métropole
- 13 - SIVO : avis sur les statuts
- 14 - Fusion des écoles du Vignerons

QUESTIONS :

Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le VENDREDI 23 Mars 2017 À 12 H.

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
C. FAVERJON



NOTES DE SYNTHÈSE

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE

En préalable au vote du compte administratif du budget de la Commune, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Faisant suite à la Commission Gestion-Finances du 15 mars dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget de la Commune, précédemment envoyé et arrêté comme suit.

- COMMUNE :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	8 860 130,92 €
Recettes :	10 751 752,41 €
Excédent de clôture :	1 891 621,49 €

Section d'investissement :

Dépenses :	4 588 616,02 €
Recettes :	3 944 317,98 €
Déficit de clôture :	644 298,04 €

Après la prise en compte des restes à réaliser correspondant 1 685 901,54 € pour les dépenses et 903 000,00 € pour les recettes, le résultat global réel présente un excédent de 464 421,91 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- section investissement – compte 1068 :	1 427 199,58 €
- section fonctionnement – compte 002 :	464 421,91 €

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du Conseil municipal du 5 février dernier et à la Commission Gestion-Finances du 15 mars courant, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 de la Commune, précédemment envoyé, ainsi que d'approuver les taux des taxes communales tels qu'indiqués dans le tableau ci-après.

Taux des Taxes communales		
	Taux votés en 2017	Taux proposés pour 2018
Taxe d'habitation commune	14.44	14.44
Taxe foncière commune	30.98	30.98
Taxe foncière non bâti commune	58.50	58.50

Conformément à la réglementation, ces budgets seront votés au niveau du chapitre.

Il est également proposé au Conseil municipal d'approuver le budget, les principaux travaux d'investissement qu'il contient et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les procédures de commande publique notamment pour la rénovation du complexe sportif Anatole France, d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est présenté en annexe C1 du BP ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires (façades écoles du Vigneron, école du Bourg, Gymnase Anatole France et le local de stockage Tennis).

4 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET ANNULATION D'UN TITRE DE RÉGIE

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, cotes ou produits en raison de divers motifs (débitteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs les montants suivants : 9 225,29 euros sur l'exercice 2008/2016 (état arrêté à la date du 12 mars 2018) et de bien vouloir admettre en créances irrécouvrables la somme de 4 917,03 euros (état arrêté à la date du 9 mars 2018) ainsi que d'approuver la procédure pour déclarer irrécouvrable la somme de 156,54 euros au titre des restaurants scolaires.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2018 comme suit :

SUBVENTIONS 2018		
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2017	2018
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	723	737
Arc En Ciel d'Unieux	723	737
Patronage Laïque de Côte-Quart	723	737
Boule de la France Joyeuse	603	615
Boule du Coq	603	615
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	603	615
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	9 499	9 699
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	242	246
Association Le Temps de Vivre	587	598
Radio Ondaine	120	122
Société d'Histoire de Firminy et environs	120	122
ART'UX Année 2017/2018, 10 € par enfants inscrits à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (14X10 = 140 €)	850	900
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	120	122
FNACA		ne souhaite pas de subvention

Chorale « Si l'on chantait » 598 €+ 311 € d'aide à l'emploi associatif	586	909
Unieux Molière Scrabble		184
Université pour Tous	180	185
Ateliers du Cœur	180	185
Comité de jumelage Unieux - Minéo	6 036	6 156
FNATH	120	122
Amitiés en chanson	180	185
Association des Copropriétaires de Combe Blanche		118
MUSIVAL - école de musique d'Unieux	63 627	64 900
PRÉVENTION	2017	2018
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	120	122
SANTÉ	2017	2018
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	301	307
A.D.A.P.E.I.	1 457	1 487
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	180	185
Croix-Rouge Française	301	307
Ligue contre le Cancer	180	185
Vie Libre La soif d'en Sortir	470	480
Myopathie à tout cœur	180	185
SOCIAL - SOCIOCULTUREL	2017	2018
Association des pupilles des écoles publiques	62	63
Restos du Cœur	1 171	1 193
Les Amis de l'Accueil St Martin	180	185
Secours Catholique	1 171	1 193
Secours Populaire Français	1 171	1 193
Comité social du personnel (36 595 € +2790€) correspondant aux départs en retraite + 960 € d'expert-comptable)	40 479	40 345
Association SOS violences conjugales	62	63

Mission Locale Jeunes (cotisation de 1,03 € par habitant en 2018, soit 9 122 habitants X 1.03 € = 9 396 €)	9 259	9 396
S.E.L de l'Ondaine	352	359
Source Numérique – Centre social de Sous-Paulat	2 500	2 500
Centre social d'Unieux :	100 033	114 500
<p>Centre social d'Unieux :</p> <p>102 000 € + 12 500 € de provision secteur jeunes un nouveau montant sera fixé d'ici septembre</p> <p>- Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de 0,73 € par enfant déclaré auprès de la CAF.</p> <p>- reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2017 versée à la commune : 648 €</p>		
ÉDUCATION	2017	2018
Coopératives-écoles (2.35 € par enfant + 61 € par classe)		
Maternelle Bourg (96 élèves et 4 classes)	459	470
Maternelle Côte Quart (118 élèves et 4 classes)	500	521
Maternelle et élémentaire Val Ronzière (147 élèves et 6 classes)	276+ 417	711
Maternelle Vigneron (70 élèves et 3 classes)	334	348
Élémentaire Bourg (159 élèves et 6 classes)	719	740
Élémentaire Côte-Quart (170 élèves et 7 classes)	841	827
Élémentaire Vigneron (84 élèves et 3 classes)	431	380
Groupement des parents d'élèves du Bourg	181	185
Conseil des parents d'élèves FCPE du CES UNIEUX	120	122
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	181	185
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	181	185
Conseil des parents d'élèves du Vigneron	181	185
DDEN	129	135
COLONIES ET CENTRES AÉRÉS	2017	2018
Chalet des Alpes	4.80 € par enfant et par jour	4.80 € par enfant et par jour

Et de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention annuelle avec l'école de musique Musi'Val.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

➤ Filière technique :

Transformation de 9 postes d'Adjoint Technique en 9 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (3 avancements de grades au 1^{er} janvier 2018 – 1 avancement de grade au 1^{er} février 2018 et 5 avancements de grades au 1^{er} octobre 2018).

➤ Filière animation :

Transformation de 2 postes d'Adjoint d'Animation en 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe (avancements de grades au 1^{er} janvier 2018).

7 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DES E-FORMATIONS

Certains agents choisissent de faire leurs formations ou préparations aux concours par correspondance via des e-formations. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des sommes avancées pour les paiements de l'inscription sous réserve de l'accord préalable du service des Ressources Humaines.

8 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'UNIEUX ET L'ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE ET SPORTIVE D'UNIEUX (ALSU)

Il est proposé au Conseil municipal un avenant à la convention suite au départ en retraite de l'employé. Cette convention prévoit qu'en contrepartie de certaines tâches il sera accordé une subvention forfaitaire de 4500 €.

9 - AVENANTS AUX MARCHES DU CENTRE SOCIAL DU VAL RONZIERE

Suite à la Commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants à intervenir dans les programmes de réaménagement du Centre social du Val Ronzière.

AVENANTS VAL RONZIERE	
LOT / ENTREPRISE	MONTANT EN EUROS ET HT
LOT N°1 : EIFFAGE	20 356,00
LOT N°2 : BO METAL	négatif : 612,00
LOT N°3 : SUPER	940,39
LOT N°5 : GENEVRIER	2 650,00
LOT N°6 : PLÂTRERIE DECORS	3 526,97
LOT N°7 : DECOSTAFF	393,60
LOT N°8 : DI CESARE	2 263,06
LOT N°9 : EURO THERM	1 865,54
LOT N°10 : BREAT	3 127,00
TOTAL	34510,56

10 – ANCIENNE ÉCOLE DU BOURG

Par une délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil municipal avait indiqué que l'indemnité relative à la garantie de reconstruction à neuf se ferait à hauteur de 25 % pour la commune d'Unieux et à hauteur de 75 % pour l'acquéreur qui prendra en charge la totalité des travaux entrant dans ce cadre d'indemnité et de reconstruction.

L'acquéreur a effectué tous les travaux prévus et transmis à l'assurance les factures correspondantes. Par contre, l'assurance n'a pas versé l'indemnité de reconstruction à neuf selon cette clé de répartition.

L'indemnité totale s'élève à 60 552 euros sur lesquels il a été versé 39 847 euros à la commune et 20 705 euros à l'acquéreur, alors que la répartition convenue dans l'acte de vente était de 25 % de 60 552 euros pour la commune soit 15 138 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal de rappeler sa délibération précédente. Il convient donc de décider que le surplus de la somme perçue contrairement à l'acte de vente soit 39 847 euros moins 15 138 euros soit 24 709 euros soit reversé à l'acquéreur et donc d'approuver une décision modificative telle que suit :

Recettes fonctionnement compte 758 :	39 847 €
Dépenses fonctionnement compte 678	24 709 €
Dépenses fonctionnement compte 615 221 (entretien bâtiment)	15 138 €

11 - TRAVAUX DE VOIRIE PAR SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Il est proposé au Conseil municipal de décider d'un fonds de concours de 70 000 euros au titre des travaux de voirie et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir avec Saint-Étienne Métropole.

12 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2016 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Rapport annuel pour la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2016 de Saint-Étienne Métropole. Ce rapport est consultable au secrétariat général et sur le site internet de la mairie. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte qu'il en a eu connaissance.

13 - SIVO : AVIS SUR LES STATUTS

Après le retrait par Monsieur le Préfet de la compétence assainissement, le Conseil syndical a approuvé les nouveaux statuts tels qu'ils sont joints au présent ordre du jour.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis défavorable à ces statuts pour deux raisons : l'une de droit, à savoir qu'il comporte des compétences économiques qui sont du ressort de Saint-Étienne Métropole et l'autre de fond, après le retrait de la compétence assainissement, il n'y a plus de justification de l'existence d'un tel syndicat.

14 - FUSION DES ÉCOLES DU VIGNERON

En fonction des éléments qui nous sont parvenus lors du Conseil d'école extraordinaire du 16 janvier dernier nous informant du vote favorable de la fusion des écoles maternelle et élémentaire, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette primarisation pour la rentrée 2018 qui installera une seule direction pour ces deux écoles.

PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **lundi 26 mars 2018 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....
Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom
à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX,

Signature,